

Calendrier général de gestion de la phase interdépartementale

Du lundi 06 novembre 2023 Au mercredi 29 novembre 2023	Ouverture de la plateforme « info mobilité » accessible entre 9h30 et 19h au 01.55.55.44.44
Mercredi 08 novembre 2023 à midi (heure Mayotte)	Ouverture de formulation des demandes de mutation sur I-prof (ouverture SIAM)
Mercredi 29 novembre 2023 à midi (heure Mayotte)	Clôture des inscriptions et fermeture de la plateforme « info mobilité »
Jeudi 30 novembre 2023	Ouverture d'un dispositif téléphonique d'accueil et d'informations par chaque DSDEN
Jeudi 30 novembre 2023	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Mardi 05 décembre 2023 au plus tard	Date limite d'envoi par les enseignants de leur confirmation de demande de changement de département et des pièces justificatives à la DPE1D. Par mail (mvt1d@ac-mayotte.fr et dep@ac-mayotte.fr) avec pour objet : MOUVEMENT INTER 2024-Nom Prénom

ATTENTION ! L'absence de la confirmation de demande transmise avant le 05 décembre 2023 annule la participation au mouvement du candidat.

Du mardi 05 décembre 2023 Au vendredi 05 janvier 2024	<p>Barèmage par les services départementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des pièces justificatives - Eventuellement modification du barème de l'agent en fonction des pièces reçues <p>Date limite de réception par la DPE1D des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale</p>
Lundi 08 janvier 2024	Affichage des barèmes dans SIAM (accès I-Prof) et phase de vérification des barèmes par les agents
Du lundi 08 janvier 2024 Au lundi 22 janvier 2024	Phase de sécurisation et de correction de barèmes par les services DSDEN sur demande des enseignants concernés, (fiabilisation des barèmes).
Lundi 29 janvier 2024	Affichage des barèmes définitifs aux agents dans SIAM
Mercredi 31 janvier 2024	Date limite de réception par la DPE1D des demandes d'annulation de participation. par mail (mvt1d@ac-mayotte.fr et dep@ac-mayotte.fr) Objet : ANNULLATION MOUVEMENT INTER 2024 - Nom Prénom
Lundi 05 février 2024	Remontée des demandes de mutation barémées
Du mardi 06 février 2024 Au mardi 05 mars 2024	Phase d'optimisation du projet de mutations
Mercredi 06 mars 2024	Résultats définitifs Ouverture du mouvement complémentaire
Du Jeudi 07 mars 2024 Au dimanche 05 mai 2024	Phase de recours hiérarchique